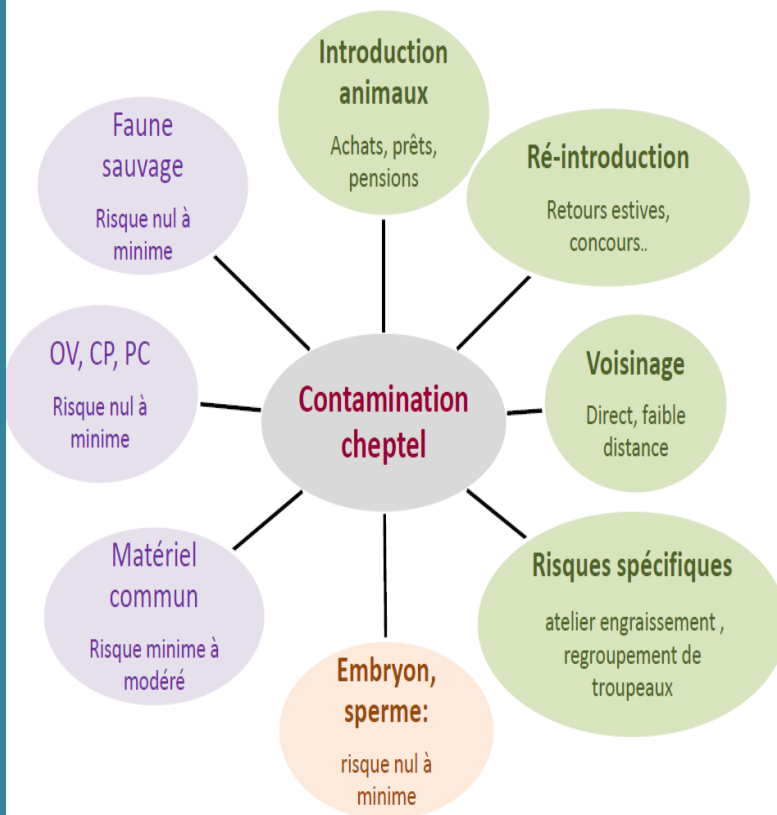


La BVD ou maladie des muqueuses

La BVD (Diarrhée Virale Bovine) est une maladie virale très contagieuse qui a de nombreuses conséquences sur les cheptels bovins : avortements, troubles de la reproduction, augmentation des diarrhées et des pathologies respiratoires chez les veaux contaminés (d'où augmentation des soins aux veaux), augmentation de la mortalité, ... De fait, **les pertes économiques liées à cette maladie peuvent être très importantes et s'accompagnent d'une augmentation de la charge de travail pour l'éleveur.**



La principale source de contamination par le virus BVD est le contact avec un animal virémique, qu'il soit IPI ou virémique transitoire. La contamination peut donc avoir lieu par :

- introduction dans le cheptel d'un animal porteur : achat, prêt, pension, retour d'estive, retour de foire, marché, comice, ...Le contrôle à l'introduction est donc essentiel !

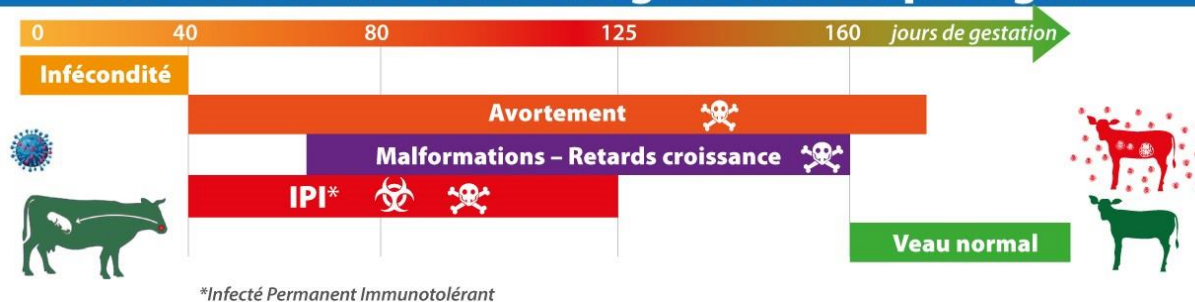
- contact avec un animal du voisinage : parcelles de pâturage voisines, pâtures communes

D'autres sources de contamination sont possibles mais leur fréquence est bien moins importante que la transmission par contact avec un animal virémique.

Contamination d'un bovin non-gestant non-protégé



Contamination d'une vache gestante non-protégée



Crédit illustrations : GDS de la Creuse

I. UN CONTRÔLE À L'INTRODUCTION À SYSTEMATISER !

	2016	2017	2018	2019	au 30/06/2020
Bovins introduits	13846	12507	11890	11884	6377
Bovins testés BVD	9340	6773	5118	4509	2726
% Testés/Introduits	67.5%	54.2%	43.0%	37.9%	42.7%
Bovins virémiques	11	17	31	6	9
% Positifs/Testés	0.12%	0.25%	0.61%	0.13%	0.33%

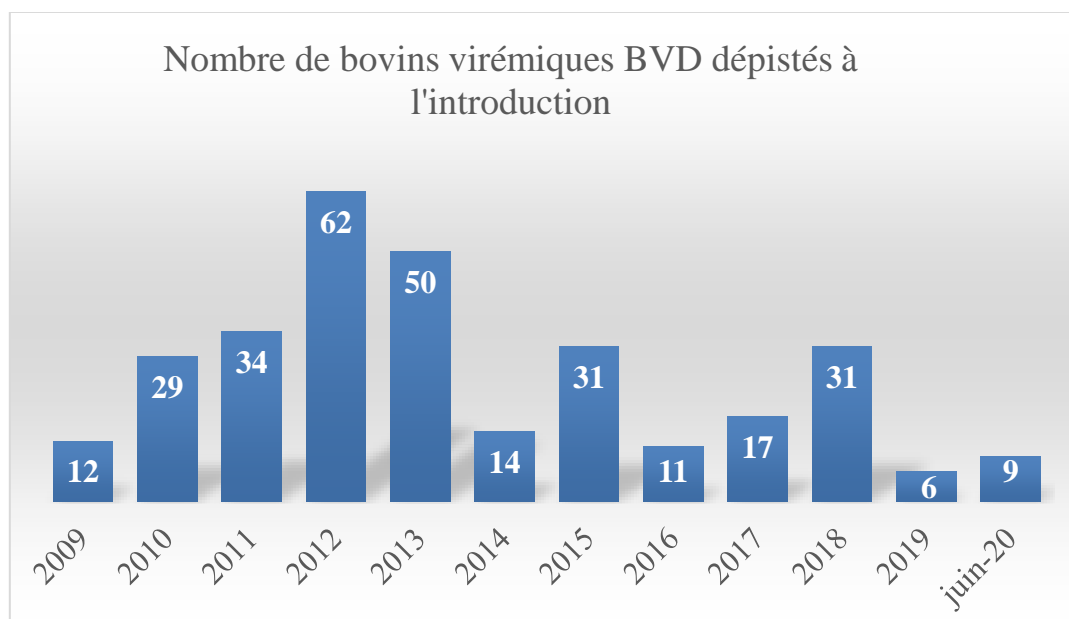
L'introduction d'un bovin virémique fait partie des principales sources de contamination par le virus de la BVD. Le contrôle à l'introduction associé à une quarantaine est donc indispensable.

Pour l'année 2019, le taux de bovins testés en BVD à l'introduction est de 37.9 % et confirme une tendance à la baisse depuis plusieurs années.

Une vigilance particulière doit donc être de mise afin que la BVD soit systématiquement testée à l'introduction. Le fait qu'un bovin bénéficie d'une dérogation de contrôle IBR à l'introduction ne doit pas conduire les éleveurs à ne plus tester les autres maladies dont la BVD. L'amélioration constatée début 2020 devra être confirmée et amplifiée.

L'analyse de la BVD à l'introduction est prise en charge à 100% par le GDS de la Corrèze en partenariat avec le Conseil Départemental.

❖ Evolution du nombre de bovins virémiques BVD dépistés à l'introduction



Pour l'année 2019, le nombre de bovins testés virémiques à l'introduction est en diminution. L'évolution est également à la baisse quand on rapporte ce nombre de bovins positifs à l'introduction par rapport au nombre de bovins testés. Ces résultats encourageants doivent cependant être pris avec prudence compte tenu de la proportion de bovins testés en baisse.

II. LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

Depuis 2009, le GDS de la Corrèze a mis en place une surveillance de la BVD par sérologie (recherche d'anticorps) sur les sangs de prophylaxie ainsi que sur le lait de tank. Depuis 2018, les éleveurs du département ont également pu réaliser une surveillance par virologie sur un échantillon de cartilage auriculaire prélevé par le biais d'une boucle d'identification TST.

Le plan de lutte national contre la BVD, dont l'objectif est d'éradiquer la maladie, a été précisé par arrêté ministériel le 31 juillet 2019. Cet arrêté a rendu obligatoire pour l'ensemble des cheptels bovins les mesures de surveillance déjà mises en place par le GDS de la Corrèze.

Dans un souci de trouver le meilleur compromis entre efficacité sanitaire et contraintes de coûts et d'organisation pour les éleveurs, **le Conseil d'Administration du GDS de la Corrèze a décidé de maintenir la possibilité pour les éleveurs d'opter pour la méthode de surveillance de leur choix.** Cette décision a été rendue possible en raison de la faible séroprévalence en BVD sur le département. Une évolution défavorable des résultats ou une mauvaise application des protocoles d'assainissement pourrait toutefois amener à un changement de méthode et à un passage généralisé à une surveillance par boucle d'identification TST.

De manière individuelle, certains élevages peuvent également être amenés à mettre en place une surveillance par boucle d'identification TST à la demande de leur opérateur commercial ou par motivation personnelle.

II.1 Sérologies sur sérums de mélange (sangs de prophylaxie) 2019/2020

Sur la campagne 2019/2020, suivant la situation des ateliers allaitants, les sérologies de mélange ont été effectuées sur les sangs de prophylaxies d'un échantillon d'animaux :

- âgés de 6 à 24 mois pour les ateliers vaccinant ou connus séropositifs
- âgés de 24 à 48 mois pour le reste des ateliers

Les résultats de mélange sont les suivants :

	Nb ateliers	%		Nb ateliers	% /Ateliers allaitants
NEG	1430	78.1%			
POS	402	21.9%	dont ateliers avec enquête épidémiologique favorable	121	6.6%
			dont ateliers suspects	252	13.8%
			dont ateliers infectés	29	1.6%
Total	1832				

Conformément à l'arrêté ministériel, à compter du 01/10/2020 lorsque **la sérologie sera effectuée sur des animaux âgés de 24 à 48 mois, l'intégralité des bovins de cette tranche d'âge devra être analysé y compris les animaux introduits**. L'analyse d'animaux introduits risque d'augmenter le nombre d'ateliers avec un résultat de mélange positif impliquant la mise en place d'un protocole d'assainissement.

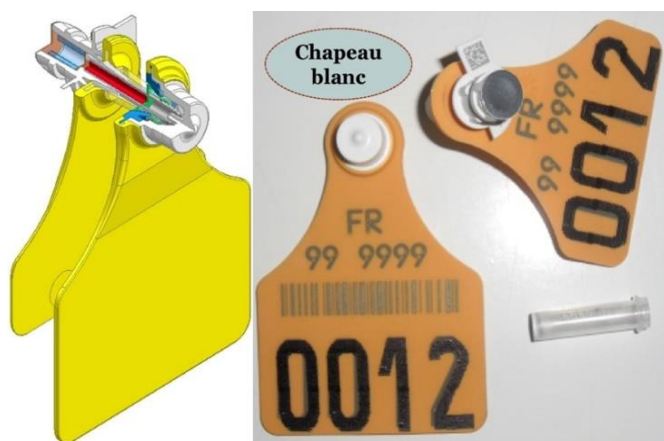
Pour la prochaine campagne, la réalisation d'une sérologie sur un nombre minimal de 10 sentinelles âgés de 6 à 24 mois est une possibilité intéressante en matière de surveillance de la BVD. Cette méthode implique un choix des animaux à prélever par le vétérinaire sanitaire afin que la surveillance soit la plus pertinente possible. Une analyse sur des animaux de cette tranche d'âge permet également d'avoir un historique plus récent de la maladie par rapport à une analyse sur des animaux âgés de 24 à 48 mois.

II.2 Sérologies sur lait de tank 2019/2020

Deux sondages sont réalisés annuellement sur le lait de tank dans les ateliers laitiers. L'analyse est effectuée en avril et en octobre sur les échantillons prélevés dans le cadre des analyses interprofessionnelles servant au paiement du lait.

	Octobre 2019		Avril 2020			Nb ateliers	% /Ateliers laitiers
	Nb ateliers	%	Nb ateliers	%			
NEG	83	63.4%	78	61.4%			
POS	25	19.1%	24	18.9%	dont ateliers avec enquête épidémiologique favorable	9	6.8%
					dont ateliers suspects	46	34.8%
POS FORT	23	17.6%	25	19.7%	dont ateliers infectés	2	1.5%
Total	131		127				

II.3 Surveillance par boucles d'identification TST



Cette méthode de surveillance permet de détecter dès les premiers jours de vie, un animal Infecté Permanent Immunotolérant (IPI). C'est la méthode de référence pour assainir un cheptel ou une circulation virale a été mise en évidence.

La boucle TST permet un **prélèvement de cartilage auriculaire sur les veaux naissants** au moment de leur identification. C'est un outil facile à mettre en œuvre car sa pose remplace la pose de la boucle classique d'identification.

Après avoir effectué le prélèvement, l'éleveur envoie l'échantillon au laboratoire par courrier ou via son vétérinaire sanitaire ou traitant par la navette du GDS de la Corrèze. L'analyse est réalisée par **PCR sur des mélanges**

Du 01/09/2019 au 30/06/2020	
Boucles TST commandées	20 373
Boutons TST commandés	2 966

d'échantillons (en cas de résultat positif sur mélange, une reprise est faite en individuel). Le résultat est disponible sous environ dix jours. S'il est négatif, il permet d'attribuer une garantie d'animal non IPI pour le veau testé, mais aussi de qualifier sa mère, voire sa grand-mère sur ascendance. Cette technique permet donc d'obtenir sur un an une garantie pour la majorité des animaux d'un cheptel à moindre coût.

Sur la campagne 2019/2020, le nombre de cheptels ayant mis en place une surveillance par boucle d'identification TST a été multiplié par 8. A l'issue de la campagne de prophylaxie, plus de 10 % des cheptels du département ont mis en place cette méthode de surveillance soit par choix ou suite à un résultat de prophylaxie positif :

Cheptels en boucles TST au 30/06/2020	308
Dont cheptels suspects ou infectés	188
Cheptels suspects ou infectés n'ayant pas encore mis en place une surveillance par boucle TST	93

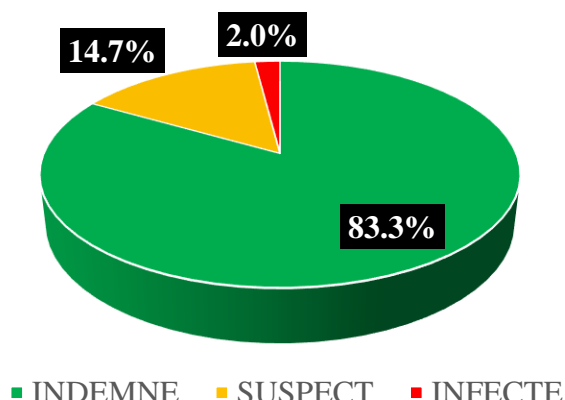
Dès lors que les résultats de prophylaxie et l'enquête épidémiologique sont défavorables, il convient de mettre en place une surveillance par boucle d'identification TST.

La réussite de l'éradication de la BVD passe par l'implication collective de tous les éleveurs. Il est donc indispensable que les éleveurs concernés mettent en place cette surveillance dans les meilleurs délais dès la connaissance d'un résultat défavorable.

III. STATUTS BVD DES ATELIERS BOVINS

A l'issue de la campagne de prophylaxie 2019/2020, 83,3% des ateliers surveillés ont obtenu un statut indemne. 14,7% des ateliers ont un statut suspect et doivent mettre en place une surveillance par boucle d'identification TST. Enfin une circulation virale a été mise en évidence dans 2% des ateliers. Conformément à l'arrêté ministériel du 31/07/2019 ces élevages doivent mettre en place un protocole d'assainissement pour éradiquer la BVD.

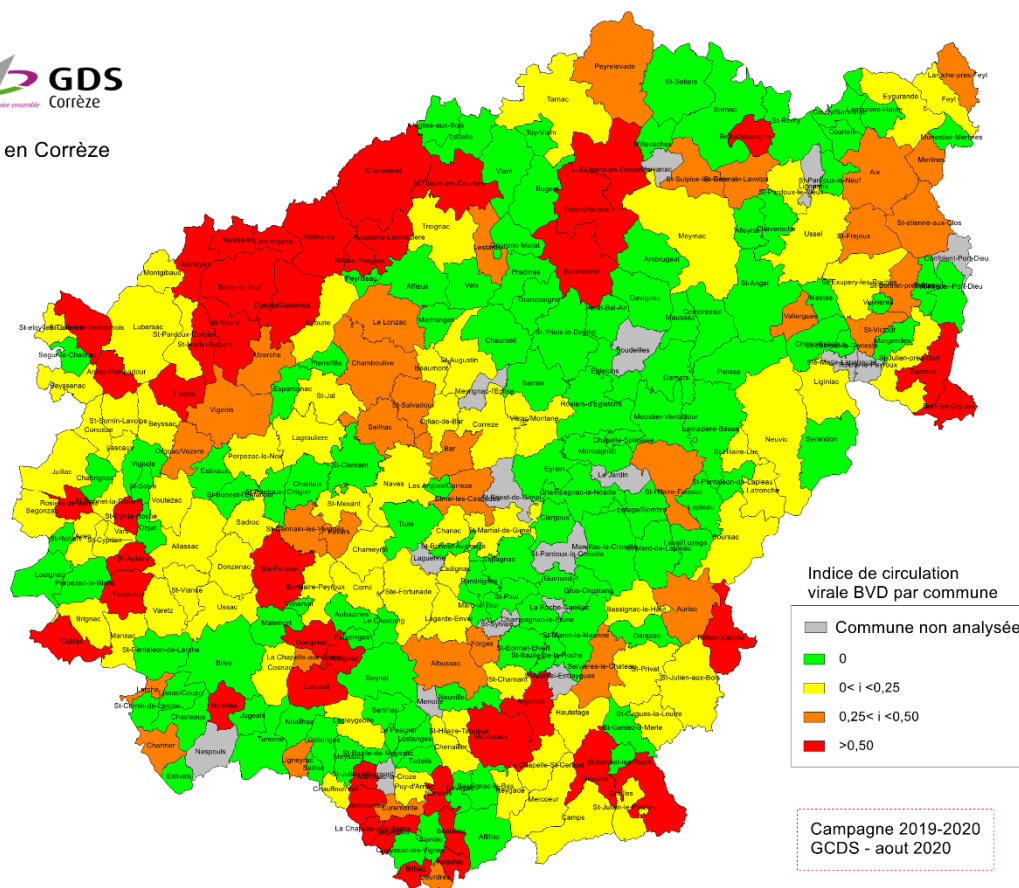
Statuts BVD campagne 2019/2020



Statuts Ateliers Bovins	2018/2019		2019/2020	
	Nb ateliers	%	Nb ateliers	%
INDEMNE	1493	87.7%	1728	83.3%
SUSPECT	209	12.3%	305	14.7%
INFECTE			42	2.0%
Total avec statut	1702	55.9%	2075	70.5%
Ateliers sans statuts	1343	44.1%	869	29.5%
Total ateliers bovins	3045		2944	



BVD en Corrèze



IV. PROTOCOLES D'ASSAINISSEMENT BVD

Les cheptels où une circulation virale de BVD a été mise en évidence doivent mettre en place un protocole d'assainissement. 42 cheptels sont dans cette situation en Corrèze au 30/06/2020.

Le protocole d'assainissement prévoit notamment :

- Une série de tests virologiques afin d'attribuer un statut BVD à l'ensemble des bovins du cheptel
- Une surveillance BVD par boucle d'identification TST pour les naissances
- Une élimination des IPI dans un délai de 15 jours.



Les IPI (Infectés Permanents Immunotolérants, photo ci-contre) sont des bovins contaminés par le virus dans l'utérus de leur mère dans les 4 premiers mois de gestation ; ils ne reconnaissent pas le virus comme un agent étranger et l'intègrent dans leur organisme en le multipliant : ce sont de véritables bombes à virus !

Éliminer ces animaux le plus rapidement possible est indispensable afin d'assainir un cheptel rapidement.

Photo : Dr Christelle ROY

Les analyses effectuées dans le cadre des plans d'assainissement, suite à une suspicion par le vétérinaire...ont permis de mettre en évidence des animaux IPI ou infectés transitoires :

	2016	2017	2018	2019	au 30/06/2020
Animaux virémiques (hors introductions)	10	30	61	58	103

Focus 2020 (hors introductions)	Nombre	%
Bovins testés en virémie BVD	8 184	
Bovins positifs	103	1.3 % des bovins testés
Dont IPI	77	74.8 % des bovins positifs
Dont Infectés Transitoires	14	13.6 % des bovins positifs
Dont en attente de reconrôle	12	11.6 % des bovins positifs
Cheptels testés (au moins une virologie réalisée)	361	
Cheptels avec virologie(s) positive(s)	31	8.6 % des cheptels testés

V. LES AIDES DU GDS DE LA CORREZE ET DE SES PARTENAIRES

En partenariat avec le Conseil Départemental de la Corrèze, le GDS de la Corrèze a mis en place un plan spécifique d'aides au dépistage de la BVD.

Les adhérents bénéficient notamment :

-de 50 % d'aide sur les analyses effectuées dans le cadre de la surveillance par boucle d'identification TST ainsi que sur les analyses effectuées dans le cadre des protocoles d'assainissement.

-d'une prise en charge à 100% du kit de prélèvement sur boucles TST

-D'une aide à l'élimination des bovins reconnus IPI. Si le taux de perte lié à la BVD est inférieur à 10%, les adhérents bénéficient d'une aide forfaitaire de 150 € par IPI euthanasié. Si le taux de perte lié à la BVD est supérieur à 10%, les prises en charges se font par le biais de la caisse coup dur.

Compte tenu de l'impact de la BVD et des coûts liés au plan d'éradication, un dossier de demande d'aide a été déposé au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Nous sommes dans l'attente de sa réponse.


CORREZE
LE DÉPARTEMENT